
**Financement des régimes de retraite à prestations
déterminées :
Surveillance axée sur le risque en Ontario**

*Survol et résultats choisis
2004-2008*

Commission des services financiers de l'Ontario

Mars 2009

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
1.0 Introduction	3
2.0 Analyse statistique – Financement	6
2.1 Sommaire du niveau de capitalisation	7
2.2 Sommaire des hypothèses et méthodes actuarielles	8
3.0 Analyse statistique - Placements	12
3.1 Profil des caisses de retraite	12
3.2 Sommaire du rendement des caisses de retraite	13
3.3 Observations sur les placements	16
4.0 Analyse des tendances	17
4.1 Niveau de capitalisation de solvabilité	17
4.2 Hypothèses actuarielles	20
5.0 Projections pour 2008	23
5.1 Montants estimatifs des cotisations de capitalisation en 2008	23
5.2 Solvabilité projetée au 31 décembre 2008	24
6.0 Glossaire	27

Financement des régimes de retraite à prestations déterminées : Surveillance axée sur le risque en Ontario

Survol et résultats choisis 2004-2008

1.0 Introduction

La Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) est un organisme indépendant du ministère des Finances qui réglemente les régimes de retraite enregistrés en Ontario conformément à la *Loi sur les régimes de retraite* (LRR) et aux règlements y afférents.

Surveillance axée sur le risque

En juillet 2000, la CSFO a mis en œuvre une démarche axée sur le risque afin de surveiller le financement des régimes de retraite à prestations déterminées.¹ Cette approche prévoit la collecte de données actuarielles et financières clés tirées des rapports d'évaluation actuarielle déposés auprès de la CSFO, à l'aide d'un formulaire standard intitulé *Sommaire des renseignements actuariels* (SRA).² Les données recueillies sont saisies dans une base de données et un système d'examen sélectif axé sur le risque permet de mettre en évidence les rapports qui nécessitent un examen de conformité approfondi.

Entre le 1^{er} juillet 2004 et le 31 janvier 2009, les données de quelque 8 900 rapports d'évaluation actuarielle tirées du SRA ont été saisies dans la base de données et triées au moyen du système d'examen sélectif. Trente-quatre pour cent de ces rapports ont été sélectionnés pour un examen plus approfondi et, parmi eux, plus de 26 % présentaient sur le plan de la conformité de graves problèmes nécessitant un suivi. À quelques rares exceptions près, la CSFO est parvenue à régler ces problèmes de conformité avec les actuaire et les administrateurs des régimes.

En 2006, pour élargir l'approche axée sur le risque appliquée à la surveillance des régimes de retraite à prestations déterminées, la CSFO a mis en place un programme de surveillance axée sur le risque des placements réalisés par les caisses de retraite.³ Ce programme prévoit la collecte annuelle de données clés de nature financière et relatives aux placements auprès des régimes de retraite à prestations déterminées, au moyen d'un formulaire standard, le *Sommaire des renseignements sur les placements* (SRP). Les données recueillies sont saisies dans une base de données et un système d'examen sélectif axé sur le risque permet de sélectionner en vue d'un

¹ Un aperçu de l'approche axée sur le risque intitulé *Surveillance axée sur le risque du financement des régimes de retraite à prestations déterminées* (mai 2000) est accessible à la page Web <http://www.fscs.gov.on.ca/french/pensions/riskbasedsupervision.pdf>.

² Le SRA, un formulaire standard élaboré conjointement par la CSFO, l'Agence du revenu du Canada et le Bureau du surintendant des institutions financières du gouvernement fédéral, doit être préparé par un actuaire et déposé auprès de la CSFO avec un rapport d'évaluation actuarielle.

³ On peut obtenir des renseignements supplémentaires sur l'approche axée sur le risque appliquée à la surveillance des investissements réalisés par les caisses de retraite à la page suivante : <http://www.fscs.gov.on.ca/french/pensions/InvestmentInformationSummary.asp>.

examen plus poussé les régimes pouvant présenter des problèmes en matière de placements. Le cycle de surveillance annuel englobe les exercices de régime qui se terminent entre le 1^{er} juillet d'un exercice et le 30 juin de l'exercice suivant. Plus de 90 % des régimes ont le 31 décembre comme date de fin d'exercice.

Pendant chacune des deux premières années de mise en œuvre, 2005-2006 et 2006-2007, les données des SRP concernant quelque 4 000 régimes ont été saisies dans la base de données des SRP et évaluées en fonction des critères préétablis. Le nombre de SRP déposés pendant l'exercice 2007-2008 s'est chiffré à 1 919 seulement, cette diminution s'expliquant par l'exclusion de régimes désignés.⁴ De tous les SRP déposés évalués, environ 27 % ont été sélectionnés en vue d'un examen plus approfondi, et environ 55 % des sommaires sélectionnés présentaient des problèmes importants qui ont été portés à l'attention des administrateurs des régimes. À quelques rares exceptions près, ces problèmes ont été examinés ou rectifiés correctement.

Rapports axés sur le risque

Les bases de données des SRA et des SRP fournissent à la CSFO les renseignements nécessaires pour réunir des données pertinentes sur le financement et les placements des régimes de retraite et pour déceler certaines tendances relatives aux régimes de retraite à prestations déterminées en Ontario. Le présent document est le cinquième rapport de la CSFO sur le financement des régimes à prestations déterminées et le premier à inclure de l'information sur les placements réalisés par les régimes de retraite.

Résultats clés

Voici certains des résultats clés :

Données sur le financement

- Dans l'ensemble, le niveau de capitalisation des régimes de retraite s'est amélioré depuis le dernier rapport. Ainsi, le ratio de capitalisation médian selon l'approche de continuité est passé de 103 % à 106 %, et le ratio de capitalisation médian selon l'approche de solvabilité est passé de 90 % à 91 %.
- La plupart des régimes étaient moins qu'entièrement capitalisés selon l'approche de solvabilité à la date de leur dernière évaluation, et un nombre sensiblement moins élevé étaient moins qu'entièrement capitalisés selon l'approche de continuité. En particulier :
 - Soixante-seize pour cent des régimes étaient moins qu'entièrement capitalisés selon l'approche de solvabilité (un chiffre inchangé par comparaison avec le rapport de mars 2008).
 - Trente-deux pour cent des régimes étaient moins qu'entièrement capitalisés selon l'approche de continuité (par comparaison avec le chiffre de 42 % constaté dans le rapport de mars 2008).

⁴ Les régimes désignés sont définis à l'article 8515 du *Règlement de l'impôt sur le revenu* (Canada). En règle générale, ces régimes s'adressent à des personnes rattachées ou à des cadres supérieurs très bien rémunérés.

- Les hypothèses et méthodes utilisées pour les évaluations selon l'approche de continuité sont de plus en plus uniformes par comparaison aux évaluations précédentes. Par exemple :
 - Plus de 98 % des régimes appliquaient la méthode de répartition des prestations constituées.
 - Plus de 99 % des régimes utilisaient soit la valeur marchande soit la valeur marchande ajustée de l'actif.
 - Le taux d'intérêt moyen présumé utilisé pour les évaluations selon l'approche de continuité a baissé, passant de 6,51 % à 6,17 % au cours de la période d'évaluation 2004-2007, et près de 96 % des évaluations de 2007 utilisaient un taux d'intérêt inférieur à 7 %.
 - Près de 99 % des évaluations de 2007 utilisaient une table de mortalité mise à jour (de 1994 ou ultérieure) contre 84 % des évaluations de 2004.

- Les cotisations minimales obligatoires pour 2008, y compris les coûts normaux de l'employeur, les cotisations obligatoires des participants et les paiements spéciaux, ont été estimées à 6,4 milliards de dollars, un chiffre très proche du montant estimatif de 2007 (6,5 milliards de dollars).

- Après plusieurs années d'améliorations, on s'attend à ce que le niveau de capitalisation des régimes de retraite diminue sensiblement en 2008. Dans l'ensemble, on prévoit une diminution de 93 % à 77 % du ratio de solvabilité médian des régimes de retraite entre la fin des exercices 2007 et 2008. Les principales causes de cette réduction sont le faible rendement des placements au sein des marchés financiers en 2008 et l'application de taux d'intérêt plus bas pour calculer les valeurs de rachat. Les paiements spéciaux effectués pour les régimes qui sont moins qu'entièrement capitalisés devraient réduire l'ampleur de la réduction du ratio de solvabilité relative à ces régimes.

Données sur les investissements

- La composition de l'actif des caisses de retraite est demeurée stable au fil des exercices, un ratio typique de 40/60 entre les placements à revenu fixe et ceux à revenu non fixe étant prédominants.

- En général, les régimes présentant des ratios de solvabilité plus faibles ont investi davantage dans des actifs à revenu non fixe et ont enregistré un rendement moins élevé (en valeurs absolue et relative) que les régimes présentant des ratios de solvabilité plus élevés.

- Les régimes de plus grande taille ont investi une part plus faible des actifs de leur caisse dans des fonds communs et ont obtenu un meilleur rendement du capital investi (en valeurs absolue et relative).

- Plus de 75 % des régimes n'ont pas fait mieux que le marché si l'on compare les taux de rendement réels, moins les frais de placements, aux taux de rendement des indices du marché.

2.0 Analyse statistique – Financement

La présente section résume certaines des données (y compris les méthodes et hypothèses actuarielles) concernant le financement des régimes de retraite à prestations déterminées dont les dates d'évaluation étaient échelonnées entre le 1^{er} juillet 2005 et le 30 juin 2008. Ces données ont été compilées à partir des SRA et des rapports d'évaluation actuarielle reçus par la CSFO au plus tard le 31 janvier 2009.

En général, les rapports d'évaluation actuarielle doivent être déposés tous les trois ans, et ce, que l'évaluation soit effectuée selon l'approche de continuité ou de solvabilité. Toutefois, en cas de doutes exprimés sur la solvabilité d'un régime,⁵ un dépôt annuel est exigé jusqu'à ce que le problème soit réglé. On peut aussi exiger un dépôt anticipé dans certaines circonstances, telles que des fusions de régimes, des liquidations partielles ou des ventes d'entreprises. Afin d'éviter de compter deux fois les données d'un régime, nous n'avons tenu compte que des données provenant du dernier rapport déposé.

Aux fins de ce rapport, nous avons exclu les régimes désignés, les régimes dont les participants n'accumulent plus de prestations futures et les régimes qui n'avaient pas encore déposé de rapport d'évaluation. Nous avons également exclu sept (7) grands régimes du secteur public⁶ afin de ne pas fausser les résultats de notre analyse.

En tout, 1 564 régimes ont été pris en compte dans l'analyse statistique. Le tableau 1 présente un sommaire de ces régimes de retraite.

Tableau 1 – Sommaire des régimes pris en compte

Régime/genre de prestations	N^{bre} de régimes	Participants actifs	Participants à la retraite	Autres bénéficiaires	Total	Valeur marchande de l'actif (en millions de dollars)
Fin de carrière	619	205 969	125 873	50 587	382 429	59 390 \$
Salaires de carrière	220	42 448	25 595	14 586	82 629	6 612 \$
Prestations forfaitaires	338	112 767	111 796	37 643	262 206	28 677 \$
Régime hybride	315	156 407	124 250	67 986	348 643	32 695 \$
Régime interentreprises	72	368 450	94 446	328 850	791 746	18 888 \$
Total	1 564	886 041	481 960	499 652	1 867 653	146 262 \$

⁵ On considère qu'un rapport jette le doute sur la solvabilité d'un régime dans les cas suivants : i) le ratio de solvabilité est inférieur à 80 %, ou ii) le ratio de solvabilité se situe entre 80 % et 90 % et le passif de solvabilité dépasse la valeur marchande de l'actif de plus de 5 000 000 \$. Le ratio de solvabilité d'un régime est le ratio entre la valeur marchande de l'actif du régime et le passif de solvabilité du régime.

⁶ D'après les derniers rapports déposés, ces sept régimes du secteur public avaient plus de un million de participants en tout (681 000 participants actifs, 349 000 participants à la retraite et 144 000 autres bénéficiaires), et un actif total de 229 milliards de dollars à la valeur marchande. L'âge moyen des participants était de 44,3 ans pour les participants actifs et de 69,9 ans pour les participants à la retraite.

L'âge moyen des participants à tous les régimes pris en compte était de 42,3 ans pour les participants actifs et de 71,5 ans pour les participants à la retraite.

En comparant avec les résultats des rapports précédents de la CSFO (juin 2006, mars 2007 et mars 2008⁷), on constate que le nombre de régimes fin de carrière, salaires de carrière et à prestations forfaitaires continue de diminuer, alors que le nombre de régimes hybrides augmente. Depuis le rapport de mars 2008, 125 (7,7 %) des régimes à prestations déterminées sont devenus des régimes hybrides, ont été liquidés ou ont bloqué l'accumulation des prestations déterminées.

2.1 Sommaire du niveau de capitalisation

Les principaux résultats visant le niveau de capitalisation des régimes de retraite à prestations déterminées sont les suivants :

- Pour tous les régimes analysés, les ratios de capitalisation médians s'élevaient à 106 % selon l'approche de continuité et à 91 % selon l'approche de solvabilité. Trente-deux pour cent des régimes étaient moins qu'entièrement capitalisés selon l'approche de continuité contre 76 % selon l'approche de solvabilité.
- Sur les 619 régimes fin de carrière, 255 (41 %) étaient moins qu'entièrement capitalisés selon l'approche de continuité contre 406 (66 %) selon l'approche de solvabilité.
- Sur les 220 régimes salaires de carrière, 50 (23 %) étaient moins qu'entièrement capitalisés selon l'approche de continuité contre 190 (86 %) selon l'approche de solvabilité.
- Sur les 338 régimes à prestations forfaitaires, 73 (22 %) étaient moins qu'entièrement capitalisés selon l'approche de continuité. Selon l'approche de solvabilité, les régimes à prestations forfaitaires étaient les moins bien capitalisés : 309 (91 %) de ces régimes étaient moins qu'entièrement capitalisés, et 85 (25 %) avaient un ratio de solvabilité inférieur à 80 %.
- Sur les 315 régimes hybrides, 103 (33 %) étaient moins qu'entièrement capitalisés selon l'approche de continuité contre 229 (73 %) selon l'approche de solvabilité.
- Sur les 72 régimes interentreprises (RRI), 20 (28 %) étaient moins qu'entièrement capitalisés selon l'approche de continuité contre 53 (74 %) selon l'approche de solvabilité. Seize régimes (22 %) présentaient un ratio de solvabilité inférieur à 80 %. Ces 16 régimes comptent environ 544 000 participants et anciens participants, soit près de 69 % du nombre total de participants aux régimes interentreprises.

⁷ Ces rapports peuvent être consultés aux adresses suivantes :
http://www.fscg.gov.on.ca/french/pensions/DB_Funding_Report_2006-fr.pdf
http://www.fscg.gov.on.ca/french/pensions/DB_Report_2007-Fr.pdf et
http://www.fscg.gov.on.ca/french/pensions/DB_funding_2008-Fr.pdf.

Les tableaux 2 et 3 ci-dessous présentent une ventilation plus détaillée des ratios de capitalisation pour les différents types de régimes de retraite à prestations déterminées, selon l'approche de continuité et de solvabilité.

Tableau 2 – Ratios de capitalisation selon l'approche de continuité

Ratio de capitalisation (RC)	Régimes fin de carrière	Régimes salaires de carrière	Régimes à prestations forfaitaires	Régimes hybrides	Régimes inter-entreprises	Tous les régimes
RC < 0,60	6	2	5	1	1	15
0,60 ≤ RC < 0,80	12	5	6	3	1	27
0,80 ≤ RC < 0,90	80	8	19	23	5	135
0,90 ≤ RC < 1,00	157	35	43	76	13	324
1,00 ≤ RC < 1,20	283	133	171	157	44	788
RC ≥ 1,20	81	37	94	55	8	275
Total	619	220	338	315	72	1 564
Ratio médian	1,03	1,08	1,11	1,05	1,05	1,06

Tableau 3 – Ratios de capitalisation selon l'approche de solvabilité

Ratio de solvabilité (RS)	Régimes fin de carrière	Régimes salaires de carrière	Régimes à prestations forfaitaires	Régimes hybrides	Régimes inter-entreprises	Tous les régimes
RS < 0,60	11	4	8	2	4	29
0,60 ≤ RS < 0,80	39	44	77	21	12	193
0,80 ≤ RS < 0,90	173	82	144	100	11	510
0,90 ≤ RS < 1,00	183	60	80	106	26	455
1,00 ≤ RS < 1,20	152	22	27	65	17	283
RS ≥ 1,20	61	8	2	21	2	94
Total	619	220	338	315	72	1 564
Ratio médian	0,93	0,87	0,85	0,93	0,92	0,91

2.2 Sommaire des hypothèses et méthodes actuarielles

Les principales hypothèses et méthodes actuarielles utilisées dans les rapports d'évaluation actuarielle sont les suivantes :

- Plus de 98 % des régimes ont appliqué la méthode de répartition des prestations constituées (avec projection des salaires pour les régimes fin de carrière) pour calculer le passif selon l'approche de continuité.

Tableau 4 – Méthode d'évaluation du passif

Méthode d'évaluation du passif	N^{bre} de régimes	% de régimes
Répartition des prestations constituées	1 541	98,5 %
Âge d'adhésion normal	17	1,1 %
Nivellement global	3	0,2 %
Autre	3	0,2 %
Total	1 564	100,0 %

- L'actif a été le plus fréquemment évalué en utilisant la méthode de la valeur marchande ou une autre méthode reposant sur une valeur liée au marché, plus de 99 % des régimes appliquant soit la valeur marchande soit la valeur marchande ajustée.

Tableau 5 – Méthode d'évaluation de l'actif

Méthode d'évaluation de l'actif	N^{bre} de régimes	% de régimes
Valeur marchande	1 046	66,9 %
Valeur marchande ajustée	506	32,3 %
Valeur comptable	6	0,4 %
Combinaison - valeur comptable et valeur marchande	5	0,3 %
Autre	1	0,1 %
Total	1 564	100,0 %

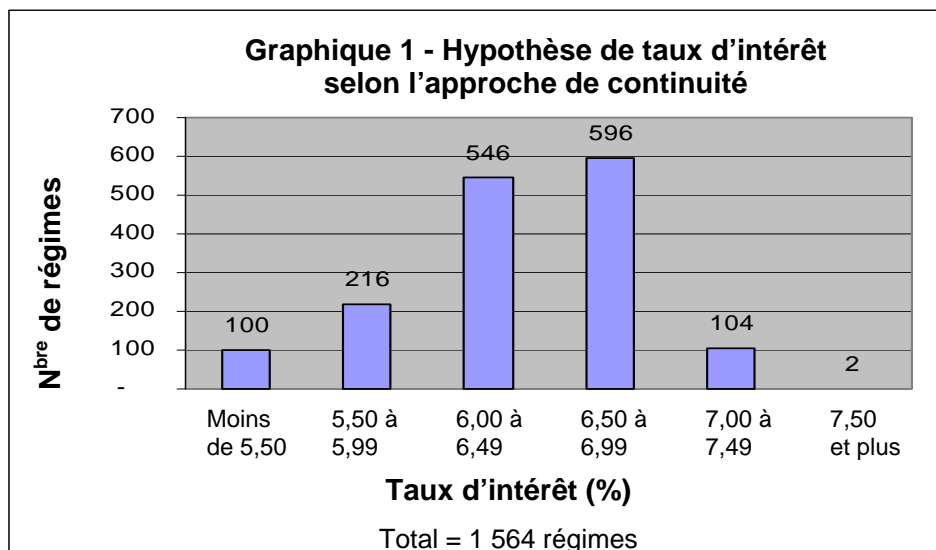
- Pour les évaluations selon l'approche de continuité, seulement 1 % des régimes ont utilisé une hypothèse de mortalité fondée sur la table GAM 1983 (1983 Group Annuity Mortality Table) publiée par la Société des actuaires, tandis que 99 % ont recouru à une table de 1994 plus récente (GAM, Group Annuity Reserving [GAR], Uninsured Pensioner [UP]) ou RP-2000. Plus de 91 % des régimes utilisent l'hypothèse de mortalité de la table UP 1994 (avec ou sans projection de l'amélioration de la mortalité).⁸

Tableau 6 – Hypothèse de mortalité

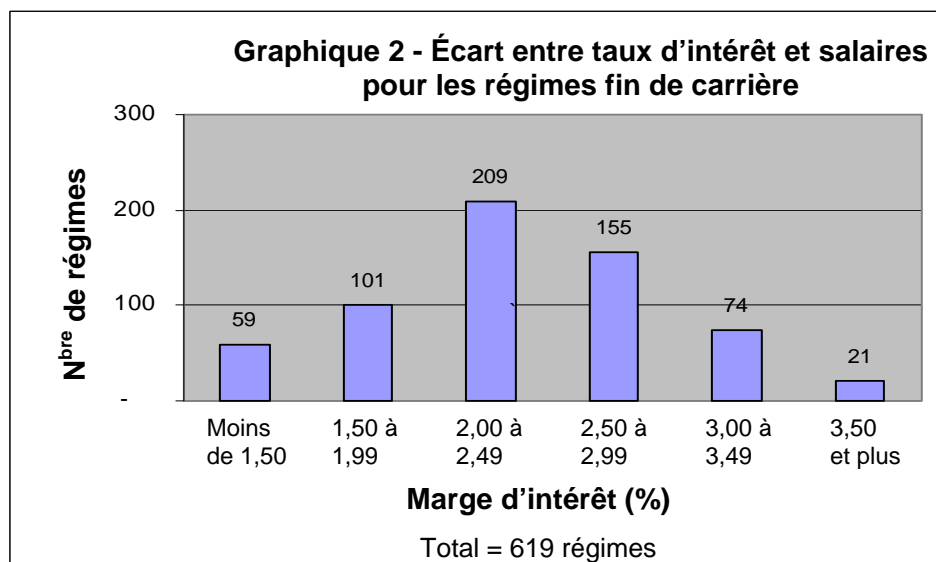
Hypothèse de mortalité	N^{bre} de régimes	% de régimes
GAM 1983	17	1,1 %
1994 GAM aspect statique	61	3,9 %
GAR 1994	21	1,3 %
UP 1994	1 433	91,6 %
Autres (2000RP, 1995 Buck)	32	2,1 %
Total	1 564	100,0 %

⁸ Voir aussi le commentaire sur les hypothèses de mortalité qui accompagne le tableau 16 ci-après.

- Les hypothèses de taux d'intérêt utilisées pour évaluer le passif selon l'approche de continuité ont été en général moins élevées que les autres années, environ 88 % des régimes ayant appliqué un taux égal ou inférieur à 6,5 %. Les taux ont continué de baisser dans une fourchette relativement étroite, avec les deux tiers (67 %) des régimes appliquant un taux compris entre 6,0 % et 6,5 %.⁹



- Pour les régimes fin de carrière, la différence entre l'hypothèse de taux d'intérêt et l'hypothèse d'augmentation du salaire utilisée dans les évaluations selon l'approche de continuité s'établissait généralement dans une fourchette comprise entre 1,5 % et 3,0 % (représentant 84 % de tous les régimes fin de carrière).¹⁰



⁹ Sur les 596 régimes qui ont appliqué une hypothèse de taux d'intérêt selon l'approche de continuité dans la fourchette comprise entre 6,50 % et 6,99 %, 508 ont appliqué un taux d'intérêt de 6,50 %.

¹⁰ Sur les 74 régimes fin de carrière présentant un écart entre taux d'intérêt et salaires dans la fourchette comprise entre 3,00 % et 3,49 %, 58 avaient un écart de 3,00 %.

- Le tableau 7 présente le montant total de l'allocation pour frais de liquidation établi dans les évaluations de la solvabilité, selon le nombre de participants au régime (participants, anciens participants et autres bénéficiaires inclus).¹¹ L'allocation pour frais est aussi exprimée en montants moyens par régime et par participant. L'allocation pour frais de liquidation est généralement supérieure aux montants indiqués antérieurement. L'allocation moyenne par participant diminue généralement à mesure que le nombre de participants augmente. On observe le phénomène inverse pour les régimes comptant au moins 10 000 participants. Comme il y a peu de régimes dans les deux dernières catégories (c.-à-d., les régimes comptant plus de 5 000 participants), on interprétera leurs résultats avec beaucoup de prudence.

Tableau 7 – Allocation pour frais de liquidation

N^{bre} de participants	N^{bre} de régimes	N^{bre} total de participants	Total des frais de liquidation	Frais moyens de liquidation	
				par régime	par participant
<100	500	23 378	21 622 855 \$	43 246 \$	925 \$
100-499	573	138 846	58 932 200 \$	102 849 \$	424 \$
500-999	182	126 276	37 984 880 \$	208 708 \$	301 \$
1 000-4 999	209	420 227	96 097 150 \$	459 795 \$	229 \$
5 000-9 999	36	239 726	46 344 000 \$	1 287 333 \$	193 \$
10 000-49 999	25	442 582	149 008 000 \$	5 960 320 \$	337 \$
Total	1 525	1 391 035	409 989 085 \$	268 845 \$	295 \$

¹¹ Aux fins de confidentialité, les deux régimes comptant plus de 50 000 participants et autres bénéficiaires ont été exclus de cette analyse.

3.0 Analyse statistique – Placements

Les régimes pris en compte dans l'analyse statistique des placements étaient ceux parmi les 1 564 régimes comptabilisés au tableau 1 dont le SRP le plus récent (pour les exercices de régime qui se terminaient entre le 1^{er} juillet 2007 et le 30 juin 2008) a été reçu par la CSFO au plus tard le 31 janvier 2009. Ce sous-groupe comptait 1 477 régimes, soit 94 % du total.¹²

En ce qui concerne les régimes hybrides, seule la partie correspondant à l'offre de prestations déterminées de la caisse de retraite est incorporée aux données.

3.1 Profil des caisses de retraite

La composition de l'actif des 1 477 caisses de retraite est décrite dans son ensemble pour le dernier cycle de surveillance au tableau 8 et illustrée au graphique 3.

Tableau 8 – Composition de l'actif pour tous les régimes pris dans leur ensemble

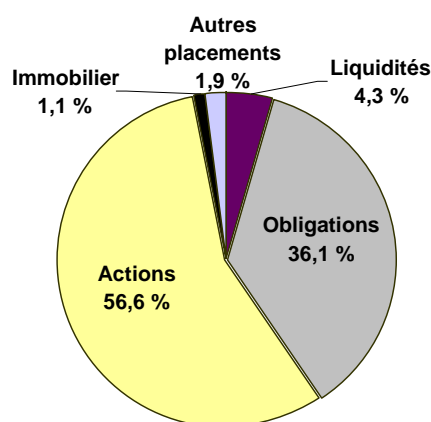
	Catégorie d'actif¹³	Valeur marchande (millions de dollars)	% du total des placements
Composition de l'actif	Liquidités	6 375 \$	4,3 %
	Obligations	53 004 \$	36,1 %
	Actions	83 052 \$	56,6 %
	Immobilier	1 606 \$	1,1 %
	Autres placements ¹⁴	2 754 \$	1,9 %
	Total	146 791 \$	100,0 %

¹² Les régimes pris en compte dans l'analyse de la capitalisation qui ne sont pas comptabilisés dans l'analyse des placements sont essentiellement de nouveaux régimes, des régimes qui n'avaient pas encore présenté leur SRP et des régimes qui ne sont plus tenus de déposer un SRP après la date de la dernière évaluation déposée.

¹³ L'actif des régimes investi dans des fonds communs s'élève au total à 58 494 millions de dollars, soit 39,8 % du total des placements. Les fonds communs sont comptabilisés dans la composition de l'actif de tous les régimes selon les catégories d'actif sur lesquelles ils reposent.

¹⁴ Les autres placements comprennent les fonds de couverture spéculatifs, le capital d'investissement, l'infrastructure, l'avoir minier ou lié aux ressources, etc.

Graphique 3 :
Composition de l'actif pour tous les régimes comptabilisés dans un même portefeuille



De façon générale, l'actif à revenu fixe englobe les liquidités et les obligations et constitue 40 % du total des placements, alors que l'actif à revenu non fixe comprend les actions, l'immobilier et les autres placements et représente 60 % du total des placements.

3.2 Sommaire du rendement des caisses de retraite

La présente section fournit à l'égard du dernier cycle de surveillance des statistiques sur la composition de l'actif et le rendement du capital investi selon diverses catégories.

Les 1 477 régimes comptabilisés dans l'analyse sont très variés. Pour illustrer le rendement du capital investi de régimes de retraite aux caractéristiques diverses, les données sur le rendement et la composition de l'actif sont présentées selon le genre de régime, le genre de prestations, la taille du régime, le ratio de solvabilité et le pourcentage investi dans des fonds communs.

Dans la partie « Composition de l'actif », la proportion de chaque catégorie d'actif est présentée pour les régimes dans chaque sous-groupe ainsi que pour l'ensemble des régimes.

Dans la partie « Rendement », tous les chiffres sur le rendement sont établis au niveau de chaque régime. On entend par « rendement » le taux de rendement, moins tous les frais de placements, alors que l'« écart par rapport au marché » représente la variation du rendement d'une caisse de retraite par rapport au marché. L'écart de rendement d'une caisse par rapport au marché est établi en soustrayant du taux de rendement réel de la caisse (moins les frais) la moyenne pondérée des rendements des indices du marché, compte tenu de la composition de l'actif de cette caisse de retraite.

Selon le genre de régime

Un aperçu des placements des régimes de retraite à employeur unique et des régimes interentreprises (RRI) est donné ci-après. La composition de l'actif et les taux de rendement moyens sont présentés au tableau 9A, alors que le rendement est présenté en centiles au tableau 9B.

Tableau 9A – Rendements du capital investi selon le genre de régime

Genre de régime		Employeur unique	Interentreprises	Total
N ^{bre} de régimes		1 406	71	1 477
Composition de l'actif	Revenu fixe	40,8 %	38,1 %	40,4 %
	Revenu non fixe	59,2 %	61,9 %	59,6 %
Rendement	Rendement moyen ¹⁵	1,77 %	1,66 %	1,76 %
	Écart moyen par rapport au marché	-1,99 %	-2,12 %	-1,99 %

Tableau 9B – Rendements du capital investi classés en centiles selon le genre de régime

Genre de régime	Employeur unique	Interentreprises	Total
Rendements du capital investi			
90 ^e centile	5,08 %	4,29 %	5,07 %
75 ^e centile	3,14 %	2,66 %	3,11 %
Médiane	1,46 %	1,51 %	1,47 %
25 ^e centile	0,12 %	0,52 %	0,12 %
10 ^e centile	-1,24 %	-0,97 %	-1,24 %
Écarts de rendement du capital investi par rapport au marché			
90 ^e centile	1,40 %	0,34 %	1,35 %
75 ^e centile	-0,31 %	-1,06 %	-0,36 %
Médiane	-2,30 %	-2,38 %	-2,31 %
25 ^e centile	-3,83 %	-3,36 %	-3,81 %
10 ^e centile	-5,19 %	-4,30 %	-5,17 %

¹⁵ Ce rendement et ceux présentés aux tableaux 10 à 13 sont la moyenne arithmétique (à poids égal) des rendements du capital investi des caisses de retraite dans chaque sous-groupe. La moyenne des rendements du capital investi pondérés selon la taille de chacune des caisses de retraite s'élève à 2,41 %, par comparaison au taux de 1,76 % obtenu à poids égal indiqué ici.

Selon le genre de prestations

Le tableau 10 donne un aperçu du rendement des régimes de retraite selon le genre de prestations offertes.

Tableau 10 – Rendements du capital investi selon le genre de prestations

Genre de prestations		Fin de carrière	Salaires de carrière	Prestations forfaitaires	Hybride	Total
N ^{bre} de régimes		586	224	364	303	1 477
Composition de l'actif	Revenu fixe	39,8 %	40,4 %	37,6 %	44,8 %	40,4 %
	Revenu non fixe	60,2 %	59,6 %	62,4 %	55,2 %	59,6 %
Rendement	Rendement moyen	1,75 %	1,84 %	1,90 %	1,58 %	1,76 %
	Écart moyen par rapport au marché	-2,05 %	-2,10 %	-1,74 %	-2,12 %	-1,99 %

Selon la taille du régime

Le tableau 11 donne un aperçu du rendement des caisses de retraite selon leur taille.

Tableau 11 – Rendements du capital investi selon la taille du régime (en millions de dollars ou M\$)

Taille		Petit (<25 M\$)	Moyen (>25 M\$, <250 M\$)	Grand (>250 M\$)	Total
N ^{bre} de régimes		931	439	107	1 477
Composition de l'actif	Revenu fixe	42,6 %	42,1 %	39,7 %	40,4 %
	Revenu non fixe	57,4 %	57,9 %	60,3 %	59,6 %
Rendement	Rendement moyen	1,68 %	1,91 %	1,94 %	1,76 %
	Écart moyen par rapport au marché	-2,19 %	-1,75 %	-1,26 %	-1,99 %

Selon le ratio de solvabilité

Le tableau 12 donne un aperçu du rendement des régimes de retraite selon leur ratio de solvabilité.

Tableau 12 – Rendements du capital investi selon le ratio de solvabilité (RS)

Ratio de solvabilité (RS)		RS < 0,8	0,8 ≤ RS < 1	RS ≥ 1,0	Total
N ^{bre} de régimes		134	962	381	1 477
Composition de l'actif	Revenu fixe	35,4 %	40,9 %	42,0 %	40,4 %
	Revenu non fixe	64,6 %	59,1 %	58,0 %	59,6 %
Rendement	Rendement moyen	0,93 %	1,81 %	1,94 %	1,76 %
	Écart moyen par rapport au marché	-2,67 %	-1,95 %	-1,86 %	-1,99 %

Selon le pourcentage investi dans des fonds communs

Le tableau 13 donne un aperçu du rendement des régimes de retraite selon le pourcentage investi dans des fonds communs.

Tableau 13 – Rendements du capital investi selon le pourcentage investi dans des fonds communs

Pourcentage investi dans des fonds communs		< 20 %	20 % à 80 %	> 80 %	Total
N ^{bre} de régimes		229	239	1 009	1 477
Composition de l'actif	Revenu fixe	40,7 %	40,1 %	40,4 %	40,4 %
	Revenu non fixe	59,3 %	59,9 %	59,6 %	59,6 %
Rendement	Rendement moyen	2,63 %	2,00 %	1,51 %	1,76 %
	Écart moyen par rapport au marché	0,19 %	-2,19 %	-2,44 %	-1,99 %

3.3 Observations sur les placements

Nous présentons ci-dessous certaines observations sur les analyses exposées aux sections 3.1 et 3.2, en privilégiant les conclusions qui sont à la fois suffisamment discernables pour 2007 et généralement évidentes pour les deux cycles de surveillance précédents.

- La composition de l'actif des caisses de retraite est demeurée stable au fil des exercices et un ratio typique de 40/60 entre les placements à revenu fixe et ceux à revenu non fixe est généralement maintenu.
- Les caisses de retraite des régimes interentreprises ont en général investi davantage dans des actifs à revenu non fixe que les régimes de retraite à employeur unique.

- Les régimes à prestations forfaitaires ont investi davantage dans des actifs à revenu non fixe que les autres régimes, tandis que les régimes hybrides ont plus investi dans des actifs à revenu fixe.
- Les régimes présentant des ratios de solvabilité plus faibles ont investi davantage dans des actifs à revenu non fixe et ont enregistré un rendement moins élevé (en valeurs absolue et relative) que les régimes présentant des ratios de solvabilité plus élevés.
- Les régimes de plus grande taille ont investi une part plus faible des actifs de leur caisse dans des fonds communs et ont obtenu un meilleur rendement (en valeurs absolue et relative) que les régimes de plus petite taille.
- Les caisses de retraite qui ont moins investi dans des fonds communs ont en général obtenu de meilleurs rendements (en valeurs absolue et relative) que ceux qui ont investi davantage dans des fonds communs. Cela peut s'expliquer en grande partie par les frais plus élevés de gestion des placements appliqués aux fonds communs.
- Plus de 75 % des régimes n'ont pas fait mieux que le marché si l'on compare les taux de rendement réels, moins les frais de placements, aux taux de rendement des indices du marché.

4.0 Analyse des tendances

L'analyse des tendances suivante comprend les données tirées de tous les rapports déposés dont la date d'évaluation s'échelonnait entre le 1^{er} juillet 2004 et le 30 juin 2008.¹⁶

4.1 Niveau de capitalisation de solvabilité

Le tableau 14 présente une ventilation des régimes selon les ratios de solvabilité pour les années d'évaluation suivantes :

- année d'évaluation 2004 : 1^{er} juillet 2004 – 30 juin 2005
- année d'évaluation 2005 : 1^{er} juillet 2005 – 30 juin 2006
- année d'évaluation 2006 : 1^{er} juillet 2006 – 30 juin 2007
- année d'évaluation 2007 : 1^{er} juillet 2007 – 30 juin 2008

Les dates d'évaluation de la plupart des régimes sont soit le 31 décembre soit le 1^{er} janvier. Les régimes qui ont des problèmes de solvabilité doivent déposer un rapport d'évaluation chaque année; ils figurent donc dans notre base de données pour plus d'une année d'évaluation

Tableau 14 – Ratios de solvabilité par année d'évaluation

Ratio de solvabilité (RS)	2004		2005		2006		2007	
	N ^{bre} de régimes	% des régimes	N ^{bre} de régimes	% des régimes	N ^{bre} de régimes	% des régimes	N ^{bre} de régimes	% des régimes
RS < 0,60	34	3,6 %	37	4,4 %	24	2,6 %	12	1,8 %
0,60 ≤ RS < 0,80	315	33,0 %	338	40,8 %	164	17,6 %	125	18,5 %
Total partiel < 0,8	349	36,6 %	375	45,2 %	188	20,2 %	137	20,3 %
0,80 ≤ RS < 0,90	289	30,3 %	203	24,5 %	303	32,5 %	231	34,2 %
0,90 ≤ RS < 1,00	148	15,5 %	119	14,4 %	256	27,5 %	174	25,7 %
Total partiel < 1,00	786	82,4 %	697	84,1 %	747	80,2 %	542	80,2 %
1,00 ≤ RS < 1,20	117	12,3 %	90	10,8 %	143	15,4 %	103	15,2 %
RS ≥ 1,20	51	5,3 %	42	5,1 %	41	4,4 %	31	4,6 %
Total	954	100,0 %	829	100,0 %	931	100,0 %	676	100,0 %
Ratio médian	0,83		0,81		0,89		0,88	

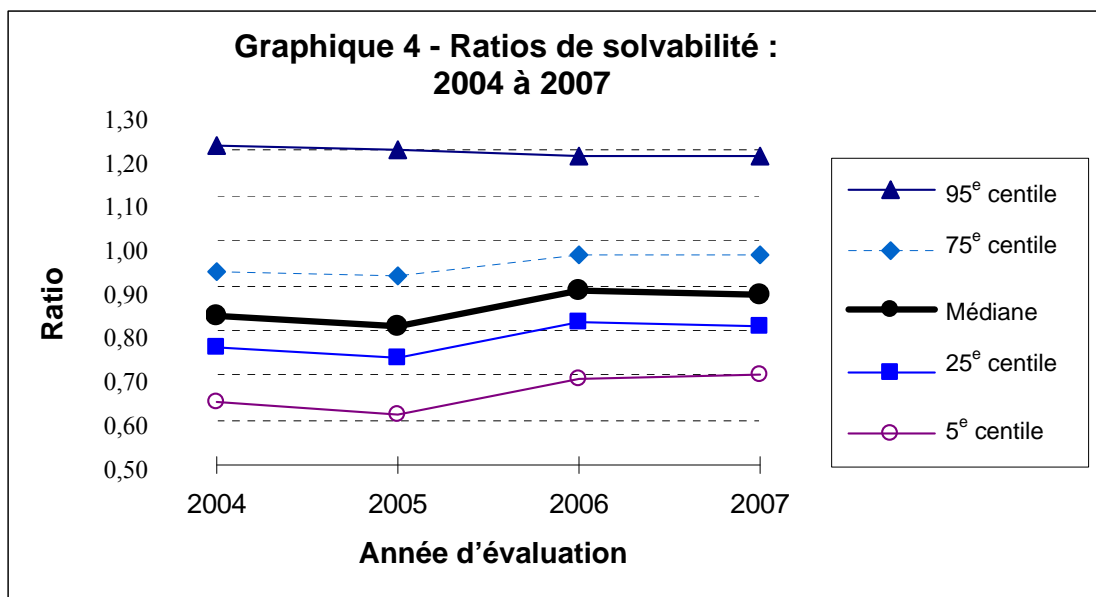
Comme le montre le tableau 14, la répartition des ratios de solvabilité demeurait relativement inchangée entre les évaluations de 2006 et 2007, et les ratios correspondant à ces deux années étaient généralement supérieurs à ceux de 2004 et 2005. Les régimes insuffisamment capitalisés représentaient 80,2 % des régimes ayant déposé un rapport d'évaluation en 2006 ou en 2007, contre 82,4 % et 84,1 % pour ceux ayant déposé un rapport d'évaluation en 2004 ou en 2005. Le pourcentage de rapports indiquant un ratio de solvabilité inférieur à 80 % était de 20,3 % en 2007, soit moins de la moitié du chiffre de 45,2 % enregistré dans l'évaluation de 2005.

¹⁶ Les régimes qui n'avaient pas encore déposé leur rapport d'évaluation actuarielle étaient exclus de cette analyse dans le rapport précédent de la CSFO (mars 2008). Certains de ces rapports ont depuis été déposés. Cela explique que les régimes figurant dans les années d'évaluation 2004, 2005 et 2006 soient un peu plus nombreux que dans ce rapport précédent.

Dans l'ensemble, la capitalisation de solvabilité des régimes de retraite est demeurée relativement inchangée par rapport à 2006. En 2007, la capitalisation de solvabilité des régimes de retraite a notamment subi l'effet des facteurs suivants :

- les rendements des caisses de retraite, avec un rendement médian de 1,5 %, ¹⁷ ont été inférieurs aux taux d'intérêt pris comme hypothèses pour le passif dans l'évaluation de 2006;
- le versement de paiements spéciaux pour réduire le déficit ou la prise de congés de cotisation réalisés en 2007, qui ont eu, respectivement, des effets positifs et négatifs;
- la relative stabilité des hypothèses d'évaluation de la solvabilité, par rapport à celles utilisées dans l'évaluation de 2006 :
 - l'hypothèse de taux d'intérêt utilisée pour calculer les valeurs de transfert a changé, passant de 4,75 % pour toutes les années (à compter de fin 2006) à 4,75 % pour les 10 premières années et à 5,0 % par la suite (à compter de fin 2007),
 - l'hypothèse de taux d'intérêt utilisée pour évaluer les rentes immédiates a diminué, passant de 4,6 % (à compter de fin 2006) à 4,5 % (à compter de fin 2007),
 - l'hypothèse de mortalité est restée inchangée, à savoir la table UP 1994, avec projection d'une amélioration de la mortalité jusqu'à l'an 2015.

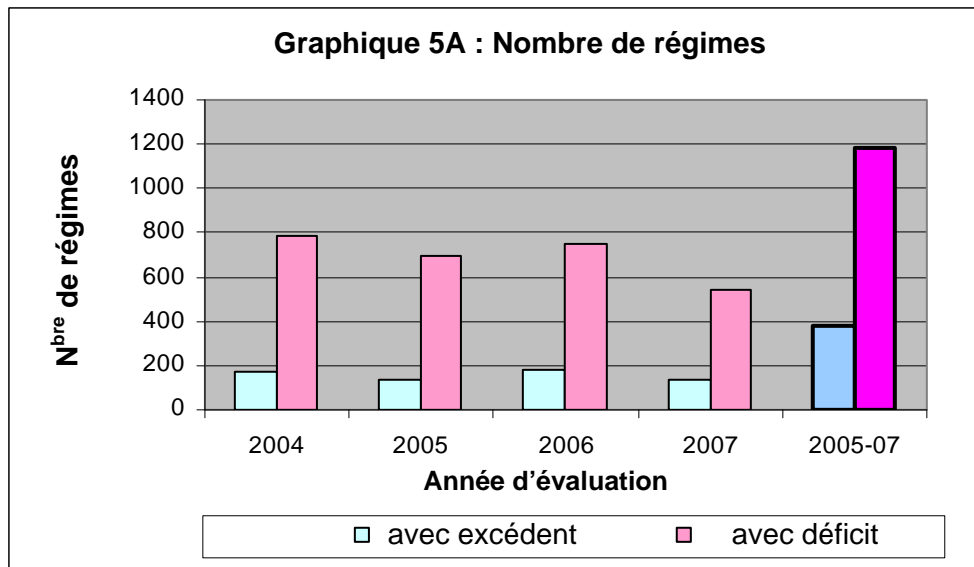
Le graphique 4 présente la répartition des ratios de solvabilité à différents centiles. Les ratios de solvabilité au 95^e centile sont demeurés relativement stables au cours des dernières années. Tous les autres centiles ont connu une hausse de l'année d'évaluation 2005 à l'année d'évaluation 2006, et sont demeurés relativement stables pendant l'année d'évaluation 2007.



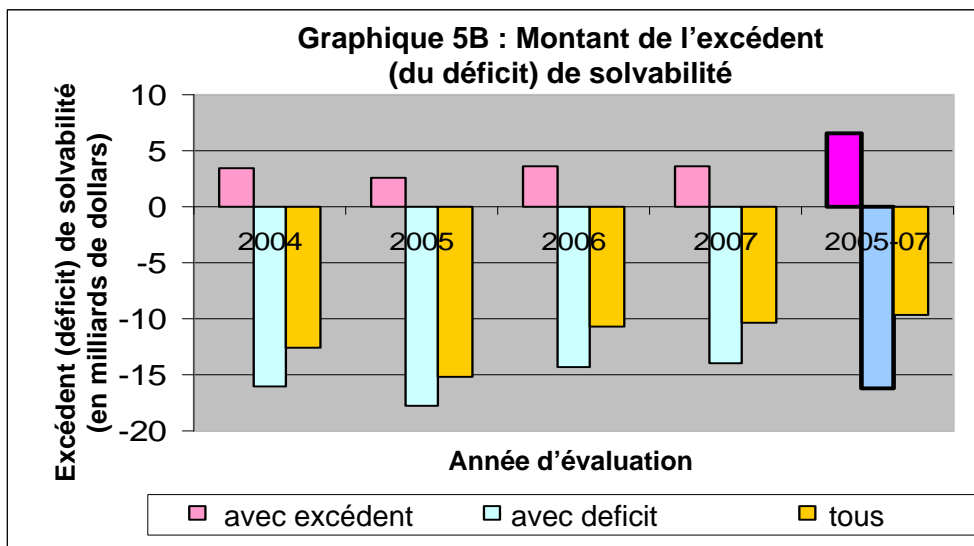
¹⁷ Institut canadien des actuaires, *Rapport sur les statistiques économiques canadiennes - 1924-2007*, avril 2008.

Les graphiques 5 comparent les régimes ayant un excédent de solvabilité à ceux qui accusent un déficit de solvabilité pour chacune des quatre années d'évaluation, de 2004 à 2007, ainsi que pour la période d'évaluation de trois ans, de 2005 à 2007. Le graphique 5A compare le nombre de régimes et le graphique 5B compare le montant de l'excédent (ou du déficit) de solvabilité.¹⁸

Graphiques 5 – Capitalisation de solvabilité des régimes à prestations déterminées de l'Ontario



Le nombre de régimes ayant un excédent de solvabilité est demeuré largement inférieur à celui des régimes ayant un déficit de solvabilité.



¹⁸ Sont inclus dans les années d'évaluation illustrées séparément les régimes qui ont déposé un rapport dont la date d'évaluation tombait cette année-là. Toutefois, la période 2005-2007 ne comprend que le dernier rapport d'évaluation actuarielle déposé par les régimes dont les dates d'évaluation s'échelonnaient entre le 1^{er} juillet 2005 et le 30 juin 2008. La somme des régimes inclus dans chacune des années d'évaluation 2005, 2006 et 2007 est donc supérieure au nombre de régimes inclus dans la période combinée 2005-2007.

En ce qui concerne le montant en dollars, les régimes qui ont déposé un rapport au cours des trois années d'évaluation, de 2005 à 2007, rapportent un déficit de solvabilité *net* de 9,6 milliards de dollars (après allocation pour frais) pour un passif de solvabilité de 155,4 milliards de dollars. Ce chiffre représente le niveau global d'insuffisance de capitalisation des régimes à prestations déterminées enregistrés en Ontario, à l'exception des sept régimes du secteur public et des autres régimes exclus mentionnés précédemment.

En Ontario, la loi permet d'exclure certaines prestations (p. ex., indexation à la retraite, prestations sur consentement, indemnités en cas de fermeture d'entreprise et de mise à pied permanente) du calcul du passif de solvabilité. En tout, 221 régimes ont exclu au moins une de ces catégories de prestations, ce qui a mené à une réduction du passif de 12,5 milliards de dollars. En conséquence, le déficit global de capitalisation à *la liquidation* des régimes ayant déposé un rapport au cours des trois années d'évaluation, de 2005 à 2007, aurait dépassé leur déficit de solvabilité *net* d'un montant équivalent. Ceci se traduit par un déficit de liquidation de 22,1 milliards de dollars (9,6 milliards de dollars plus 12,5 milliards de dollars), après allocation pour frais, pour un passif de liquidation de 167,9 milliards de dollars.

4.2 Hypothèses actuarielles

Le tableau 15 présente les hypothèses de taux d'intérêt utilisées pour les évaluations selon l'approche de continuité. La tendance consistant à utiliser des taux d'intérêt présumés plus faibles est évidente depuis 2004. Nous notons cette tendance à la baisse depuis que nous avons commencé à publier ce type de statistiques pour les années d'évaluation postérieures à l'an 2000.

Tableau 15 - Hypothèse de taux d'intérêt par année d'évaluation

Taux (%)	2004		2005		2006		2007	
	N ^{bre} de régimes	% de régimes	N ^{bre} de régimes	% de régimes	N ^{bre} de régimes	% de régimes	N ^{bre} de régimes	% de régimes
Taux < 5,50	7	0,7 %	30	3,6 %	55	5,9 %	40	5,9 %
5,50 ≤ Taux < 6,00	53	5,6 %	86	10,4 %	132	14,2 %	83	12,3 %
6,00 ≤ Taux < 6,50	239	25,1 %	235	28,3 %	290	31,1 %	280	41,4 %
6,50 ≤ Taux < 7,00	378	39,6 %	360	43,4 %	374	40,2 %	245	36,3 %
7,00 ≤ Taux < 7,50	257	26,9 %	110	13,3 %	79	8,5 %	27	4,0 %
Taux ≥ 7,50	20	2,1 %	8	1,0 %	1	0,1 %	1	0,1 %
Total	954	100,0 %	829	100,0 %	931	100,0 %	676	100,0 %
Moyenne (%)	6,51 %		6,34 %		6,22 %		6,17 %	

La moyenne des taux d'intérêt présumés a baissé, passant de 6,51 % à 6,17 %, au cours des quatre années d'évaluation, de 2004 à 2007, et pour la première fois, la fourchette de taux d'intérêt utilisée le plus couramment a baissé, passant de la fourchette de 6,50 à 6,99 % à celle de 6,0 à 6,49 %.

Le pourcentage des régimes qui utilisent un taux d'intérêt présumé égal ou supérieur à 7 % a diminué chaque année. Près de 96 % des régimes ayant une évaluation pour 2007 ont utilisé un taux d'intérêt présumé inférieur à 7 %.

À titre de comparaison, l'Institut canadien des actuaires a recommandé d'utiliser les taux d'intérêt suivants pour les périodes précisées afin de calculer les valeurs de transfert minimales : 5,5 % (2004), 4,5 % (2005) et 4,75 % (2006 et 2007).

Le tableau 16 illustre la fréquence relative des tables de mortalité utilisées dans les évaluations selon l'approche de continuité. La quasi-totalité des régimes utilise désormais des tables de mortalité plus récentes, c.-à-d. les tables de 1994 (GAM, GAR, UP).

Tableau 16 – Hypothèse de mortalité par année d'évaluation

Hypothèse de mortalité	2004		2005		2006		2007	
	N^{bre} de régime	% de régimes	N^{bre} de régime	% de régimes	N^{bre} de régime	% de régimes	N^{bre} de régime	% de régimes
	S		S		S		S	
GAM 1983	138	14,5 %	24	2,9 %	14	1,5 %	8	1,2 %
1994 GAM aspect statique	174	18,3 %	79	9,5 %	54	5,8 %	10	1,5 %
GAR 1994	7	0,7 %	9	1,1 %	14	1,5 %	8	1,2 %
UP 1994	625	65,5 %	709	85,5 %	826	88,7 %	626	92,6 %
Autre	10	1,0 %	8	1,0 %	23	2,5 %	24	3,5 %
Total	954	100,0 %	829	100,0 %	931	100,0 %	676	100,0 %

Au cours de l'année d'évaluation 2004, 84 % des régimes avaient utilisé une table de 1994; ce pourcentage dépasse 96 % pour les deux années d'évaluation les plus récentes (2005 et 2006). Au cours de l'évaluation 2007, tous les régimes sauf 8 (99 %) ont utilisé une table de 1994 ou ultérieure.¹⁹

La tendance à utiliser des tables de mortalité plus récentes est particulièrement évidente en ce qui concerne la table UP 1994. Le pourcentage de régimes se fondant sur cette table (avec ou sans projection d'amélioration de la mortalité) a augmenté chaque année depuis 2004 (et auparavant), passant de 65,5 % en 2004 à 92,6 % en 2007.

¹⁹ Tous les régimes ayant utilisé des hypothèses de mortalité relevant de la catégorie « Autre » (au nombre de 24) ont utilisé d'autres tables de mortalité postérieures à 1994 – p. ex., RP2000.

5.0 Projections pour 2008

5.1 Montants estimatifs des cotisations de capitalisation en 2008

Le tableau 17 présente les montants estimatifs des cotisations de capitalisation, coûts normaux et paiements spéciaux compris, qui devraient être versés au titre des prestations déterminées en 2008 (y compris les montants relevant des dispositions à prestations déterminées des régimes hybrides). Ces estimations reposent sur les données tirées des derniers rapports d'évaluation actuarielle dont les dates s'échelonnaient entre le 1^{er} juillet 2005 et le 30 juin 2008.²⁰

Tableau 17 – Montants estimatifs des cotisations de capitalisation (en millions de dollars) au titre des prestations déterminées en 2008

	Régimes ayant un excédent de solvabilité	Régimes ayant un déficit de solvabilité	Tous les régimes
Nombre de régimes	377	1 187	1 564
Coûts normaux liés aux cotisations de l'employeur	1 322 \$	2 007 \$	3 329 \$
Cotisations obligatoires des participants	357 \$	179 \$	536 \$
Total partiel	1 679 \$	2 186 \$	3 865 \$
Paiements spéciaux	84 \$	2 421 \$	2 505 \$
Total	1 763 \$	4 607 \$	6 370 \$

Le total des montants estimatifs des cotisations de capitalisation pour 2008 devrait s'élever à 6,4 milliards de dollars, un chiffre très proche du montant estimatif de 2007, qui s'établissait à 6,5 milliards de dollars. Une diminution de 157 millions de dollars des paiements spéciaux (découlant principalement des évaluations de la solvabilité) a été partiellement compensée par une augmentation de 63 millions des coûts normaux et des cotisations des participants (découlant des évaluations selon l'approche de continuité). Les paiements spéciaux de 2,5 milliards de dollars représentent 39 % du total estimé des cotisations de capitalisation de 2008, chiffré à 6,4 milliards de dollars.

Le tableau présente aussi une ventilation des montants estimatifs des cotisations de capitalisation comparant les régimes qui avaient un excédent de solvabilité et ceux qui avaient au contraire un déficit. Le total des paiements spéciaux des régimes ayant un excédent de solvabilité (84 millions de dollars) représente 5 % du total de leurs cotisations (1,8 milliard de dollars). En revanche, le total des paiements spéciaux des régimes ayant un déficit de solvabilité (2,4 milliards de dollars) représente 53 % du total des cotisations (4,6 milliards de dollars) correspondant à ces régimes.

²⁰ En ce qui concerne les régimes dont les cotisations déclarées dans les SRA ne s'appliquaient pas jusqu'à la fin de 2008, les montants estimatifs des cotisations pour 2008 ont été établis en supposant que les cotisations se poursuivraient au taux déclaré pendant la période d'évaluation.

Les montants estimatifs des cotisations de capitalisation pour 2008 sont établis sans tenir compte des soldes créditeurs de l'exercice antérieur, qui peuvent être utilisés pour réduire les cotisations requises pendant la période d'évaluation. Un total des soldes créditeurs de l'exercice antérieur de 853,3 millions de dollars a été constaté pour les 121 régimes qui avaient un solde créditeur de l'exercice antérieur non nul.

5.2 Solvabilité projetée au 31 décembre 2008

Cette section présente les projections sur la solvabilité des régimes à prestations déterminées jusqu'à la fin de 2008, compte tenu de l'impact du rendement du capital investi, de l'évolution des taux d'intérêt applicables à la solvabilité et des paiements spéciaux devant être versés en 2008. La méthodologie et les hypothèses utilisées sont décrites ci-dessous.

Méthodologie et hypothèses

Les résultats rapportés dans les derniers rapports d'évaluation actuarielle (c.-à.-d., actif et passif) ont été ajustés dans un premier temps, s'il y avait lieu, afin de refléter la situation financière au 31 décembre 2007. Les résultats ajustés ont ensuite été projetés jusqu'à la fin de 2008, en appliquant les hypothèses suivantes :

- Les répondants utiliseraient tout l'excédent de capitalisation disponible ainsi que le solde créditeur de l'exercice antérieur, sous réserve des restrictions réglementaires, pour les congés de cotisations;
- les répondants verseraient les cotisations correspondant aux coûts normaux et les paiements spéciaux, au besoin, au niveau minimal réglementaire;²¹
- les sorties de fonds seraient équivalentes aux rentes à verser aux participants à la retraite telles qu'indiquées dans le dernier rapport d'évaluation actuarielle déposé.

On a utilisé le rendement médian du capital investi des caisses de retraite (tel qu'indiqué dans le tableau 18 ci-dessous) pour projeter la valeur marchande de l'actif. Le rendement réel du capital investi de chaque régime n'est pas reflété.

²¹ Si la période d'évaluation ne s'étendait pas jusqu'à la fin de la période de projection, les montants des cotisations ont été établis en supposant que ces dernières se poursuivraient au taux déclaré pendant la période d'évaluation.

Tableau 18 – Rendement médian des caisses de retraite

<u>Année</u>	<u>Taux de rendement annuel</u> 22
2004	10,1 %
2005	11,8 %
2006	12,3 %
2007	1,5 %
2008	-14,1 %

Le passif projeté au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2008 a été établi en extrapolant le passif de solvabilité de la dernière évaluation, puis en l'ajustant pour refléter tout changement dans le fondement de l'évaluation de la solvabilité tel qu'indiqué au tableau 19.

Tableau 19 – Passif de solvabilité projeté

<u>Date d'évaluation</u>	<u>Valeur de rachat</u>	<u>Constitution de rente</u>
Le 31 décembre 2007	Intérêt : 4,75 % pendant 10 ans, 5,0 % par la suite Mortalité : Table UP 1994 projetée jusqu'en 2015	Intérêt : 4,5 % Mortalité : Table UP 1994 projetée jusqu'en 2015
Le 31 décembre 2008 ²³	Intérêt : 3,75 % pendant 10 ans, 5,25 % par la suite Mortalité : Table UP 1994 projetée jusqu'en 2015	Intérêt : 4,55 % Mortalité : Table UP 1994 projetée jusqu'en 2015

Résultats des projections

Le tableau 20 présente la répartition des ratios de solvabilité indiqués dans les évaluations actuarielles, ainsi que la répartition des ratios de solvabilité projetés (RSP) dérivés de l'actif et du passif projetés.

Tableau 20 – Répartition des ratios de solvabilité

<u>Répartition du ratio de solvabilité</u>	<u>Au dernier rapport d'évaluation</u>	<u>RSP au 31 décembre 2007</u>	<u>RSP au 31 décembre 2008</u>
10 ^e centile	79 %	81 %	69 %
25 ^e centile	84 %	87 %	73 %
50 ^e centile	91 %	93 %	77 %
75 ^e centile	100 %	100 %	81 %

²² Pour les années 2004 à 2007, les taux correspondent au rendement médian du capital investi des caisses de retraite publié en avril 2008 dans le *Rapport sur les statistiques économiques canadiennes - 1924-2007* de l'Institut canadien des actuaires. Le taux pour 2008 est le taux de rendement médian du capital investi des caisses de retraite en gestion commune du Canada selon le sondage sur le rendement des fonds en gestion commune mené par Mercer, Consultation en gestion de placements, pour la période se terminant le 31 décembre 2008.

²³ La valeur de rachat utilisée comme fondement des prévisions concernant la solvabilité au 31 décembre 2008 repose sur les normes de pratique concernant les valeurs actualisées des rentes de l'Institut canadien des actuaires, section 3800, en vigueur depuis le 1^{er} février 2005.

90 ^e centile	112 %	110 %	88 %
-------------------------	-------	-------	------

Après plusieurs années d'amélioration des ratios de capitalisation de solvabilité, les ratios de solvabilité prévus au 31 décembre 2008 devraient diminuer sensiblement en raison de la tourmente financière de 2008.

Le tableau 20 montre que le RSP médian devrait baisser considérablement pour passer de 93 % à 77 % entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2008. Cette diminution du RSP se doit principalement aux pertes découlant des rendements négatifs du capital investi des caisses de retraite et à une baisse des taux d'intérêt appliqués aux valeurs de rachat, partiellement compensés par les améliorations de la capitalisation liées aux paiements spéciaux qui devaient être versés en 2008. Les régimes ayant des ratios de solvabilité inférieurs à la médiane (et ayant souvent des paiements spéciaux proportionnels plus élevés) devraient connaître une diminution plus réduite de leur RSP en 2008, tandis que les régimes ayant des ratios de solvabilité supérieurs à la médiane (et ayant souvent des paiements spéciaux proportionnels moins élevés ou nuls) devraient enregistrer une diminution plus importante au cours de la même période.

6.0 Glossaire

Les termes suivants sont définis aux fins du présent rapport.

Écart par rapport au marché : Variation positive ou négative du rendement du capital investi d'une caisse de retraite pour l'exercice par rapport au rendement du marché correspondant déterminé pour la même période, en utilisant la moyenne pondérée des rendements des indices du marché correspondant aux différentes catégories d'actif composant l'actif de cette caisse de retraite.

Évaluation actuarielle : Évaluation d'un régime de retraite à prestations déterminées préparée à des fins de capitalisation. La *Loi sur les régimes de retraite* exige deux types d'évaluation : une évaluation selon *l'approche de continuité*, où l'on présume que le régime continuera indéfiniment, et une évaluation *selon l'approche de solvabilité*, où l'on présume que le régime sera entièrement liquidé à la date de prise d'effet de l'évaluation. En Ontario, la loi permet d'exclure de l'évaluation de la solvabilité la valeur de certaines prestations précisées, par exemple, l'indexation, les augmentations futures des prestations, ou les indemnités en cas de fermeture d'entreprise ou de mise à pied.

Méthodes d'évaluation du passif et de l'actif : Méthodes qu'utilisent les actuaires pour évaluer le passif et l'actif d'un régime de retraite.

Ratio de capitalisation : Ratio entre l'actif et le passif d'un régime.

Régime de retraite à cotisations déterminées : Dans un régime à cotisations déterminées, le montant des prestations de retraite est calculé uniquement sur la base des cotisations versées au compte individuel du participant, des frais et du rendement du capital investi affectés à ce compte.

Régime de retraite à prestations déterminées : Dans un régime de retraite à prestations déterminées, le montant des prestations de retraite est déterminé par une formule établie, reposant généralement sur les années de service. Il existe plusieurs types de régimes à prestations déterminées, notamment :

- **les régimes fin de carrière** – les prestations sont normalement calculées en fonction des gains moyens du participant pendant ses dernières années d'emploi (en général trois ou cinq) et de ses années de service;
- **les régimes salaires de carrière** – les prestations sont normalement calculées en fonction des gains du participant pendant toute sa période de service.
- **les régimes à prestations forfaitaires** – les prestations sont normalement calculées en fonction d'un montant fixe pour chaque année de service.

Régime de retraite hybride : Un régime de retraite hybride comprend à la fois des dispositions à prestations déterminées et des dispositions à cotisations déterminées.

Régime de retraite interentreprises : Un régime de retraite interentreprises couvre les employés de deux ou plusieurs employeurs; il est expressément défini dans la législation. En général, ces régimes offrent des prestations déterminées, mais les cotisations requises sont négociées par une convention collective.

Rendement du capital investi : Taux de rendement enregistré par la caisse de retraite pour l'exercice, moins tous les frais de placements.

Valeur de marché ajustée : On détermine la valeur de marché ajustée à l'aide d'une méthode de calcul des moyennes qui stabilise les fluctuations à court terme de la valeur marchande de l'actif du régime, ce calcul couvrant normalement une période maximale de cinq ans.